

Version 05. Remplace la version : 04

Page 1 / 10

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nettoyant industriel Numero d'article 19 99 95

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit d'épuration

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société ITW Test & Measurement GmbH

In der Steele 2

40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE Téléphone 0800.89.73.71 Téléfax 0800.88.05.27 Site internet www.buehler.fr E-mail info.fr@buehler.com

Secteur informatif

Informations techniques info.fr@buehler.com
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Société** 0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

# SECTION 2: Identification des dangers

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Aerosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut égletes sous l'effet de la chaleur.

éclater sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



Version 05. Remplace la version : 04

Page 2 / 10

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

40599 Düsseldorf

Le produit est classé selon les directives de l'UE et il doit être marqué.

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C / 122 °F.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Caractéristique particulière

Contient: (R)-p-Mentha-1,8-diène. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE,

5 - <15% tensio-actifs non ioniques

contient:

15 - <30% hydrocarbures aliphatiques (propulseur)

parfum d-LIMONENE

#### 2.3 **Autres dangers**

Dangers physico-chimiques Risque d'éclatement des récipients. **Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

#### SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

#### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
60 - 90	(R)-p-Mentha-1,8-diène
	CAS: 5989-27-5, EINECS/ELINCS: 227-813-5, EU-INDEX: 601-029-00-7
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 1
10 - 20	Propane
	CAS: 74-98-6, EINECS/ELINCS: 200-827-9, EU-INDEX: 601-003-00-5
	GHS/CLP: Flam. Gas 1: H220 - Press. Gas (*): H280

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.



Version 05. Remplace la version : 04

Page 3 / 10

# **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**Après inhalation** Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion** Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Troubles gastro-intestinaux.

Somnolence Vertiges

Réactions allergiques

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

Les boîtes à gaz explosantes peuvent être projetées fortement en dehors du feu.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation. Veiller à assurer une aération suffisante. Utiliser un vêtement de protection individuel.

#### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### **ITW Test & Measurement GmbH**

40599 Düsseldorf

BUEHLER

Date d'émission 13.07.2015, Révision 13.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 4 / 10

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un appareillage résistant aux solvants. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque

d'éclatement.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

#### SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

# 8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection des mains Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle Non indispensable sous des conditions normales.

**Divers** Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

**Protection respiratoire** Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

Risques thermiques aucu

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementals applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.



40599 Düsseldorf

Version 05. Remplace la version : 04

Page 5 / 10

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat aérosol Couleur jaune

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH non applicable Valeur du pH [1%] non applicable Point d'ébullition [°C] non applicable Point d' éclair [°C] non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) [°C]

Limite inférieure d'explosion Pas d'information disponible. Limite supérieure d'explosion Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

non déterminé

0,77 (20 °C / 68,0 °F) Densité [g/ml] Densité de versement [kg/m³] non applicable Solubilité dans l'eau partiellement soluble

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

non déterminé

Viscosité non applicable Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non applicable

Vitesse d'évaporation non applicable Point de fusion [°C] non applicable Auto-inflammation [°C] non applicable Temp. de décomposition [°C] non applicable

#### **Autres informations**

aucun

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Risque d'éclatement des récipients.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

#### 10.5 Matières incompatibles

non déterminé



Version 05. Remplace la version : 04

Page 6 / 10

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
60 - 90	(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
	LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 3650 mg/kg.
10 - 20	Propane, CAS: 74-98-6
	LC50, inhalatoire, Rat: 658 mg/L (IUCLID).

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Non sensibilisant. Le produit a été soumis à des tests dermatologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Cancérogénèse

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
60 - 90	(R)-p-Mentha-1,8-diène, CAS: 5989-27-5
	LC50, (96h), Pimephales promelas: 0,7 mg/l.
	EC50, (48h), Daphnia magna: 0,42 mg/l.

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations

d'épuration

Dans les stations d'épuration, le produit peut entraîner la formation de mousse.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.



Version 05. Remplace la version : 04

Page 7 / 10

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Autres effets néfastes

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

#### **Produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

160504\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* 150101

150102 150104

# SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

UN 1950 AÉROSOLS 2.1 Transport routier vers ADR/RID

- Code de classification

- Etiquettes de danger

5F

- ADR LQ

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) UN 1950 AÉROSOLS 2.1

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

UN 1950 Aerosols 2.1 -

- EMS

F-D. S-U

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

UN 1950 Aerosols, flammable 2.1

- Etiquettes de danger





Version 05. Remplace la version : 04

Page 8 / 10

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

40599 Düsseldorf

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non déterminé

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

(FR):

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (1999/13/CE) 96 %

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

# **SECTION 16: Autres informations**

# 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
Nettoyant industriel
Numero d'article 19 99 95
ITW Test & Measurement GmbH
40599 Düsseldorf



Date d'émission 13.07.2015, Révision 13.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 9 / 10

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à

l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande,

Liechtenstein et Norvège)]

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]

IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying
Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]

LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]

PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet] REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

# 16.3 Autres informations Méthode de classification

Aerosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)

Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
Nettoyant industriel
Numero d'article 19 99 95
ITW Test & Measurement GmbH
40599 Düsseldorf



Date d'émission 13.07.2015, Révision 13.07.2015

Version 05. Remplace la version : 04

Page 10 / 10

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 2 ajouté: Aquatic Acute 1

SECTION 7 ajouté: Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne

pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

SECTION 8 ajouté: Non indispensable sous des conditions normales.

SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 9 supprimé: non déterminé

SECTION 11 ajouté: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

SECTION 11 supprimé: non déterminé

SECTION 11 ajouté: Non sensibilisant. Le produit a été soumis à des tests dermatologiques.

SECTION 11 supprimé: Non sensibilisant.

SECTION 12 ajouté: Dans les stations d'épuration, le produit peut entraîner la formation de

mousse.

SECTION 12 supprimé: non déterminé

SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.

SECTION 12 supprimé: non déterminé SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

Copyright: Chemiebüro®



